

N° 2023-197

**OBJET :**

*Animation de la filière forestière du  
Chablais 2024-2027 – Convention  
avec le SIAC*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GI-ROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....26  
pour : .....26  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de passer une convention avec le SIAC afin de lui confier l'animation d'une politique forestière à l'échelle du Chablais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027. Cette action se déclinerait en 2 parties :

- un socle commun à tous les EPCI, sans rémunération spécifique et supplémentaire du SIAC eu égard aux contributions actuelles,
- d'autres actions citées dans la convention mais à titre d'options éventuelles, pour tout ou partie des EPCI intéressés, et si le besoin est confirmé par la suite.

S'agissant du socle commun, les missions du SIAC seraient les suivantes :

- animer la bourse foncière forestière,
- soutenir la création des ASLGf et ASA,
- soutenir l'émergence de schéma de desserte forestière,
- porter le Projet Sylvicole Territorial – Sylv'ACCTES,
- initier un projet de plateforme de stockage de bois,
- faciliter la mobilisation du bois,
- promouvoir une charte de bonnes pratiques sylvicoles,
- organiser et participer aux réseaux forestiers,

Les missions optionnelles (à la carte) seraient les suivantes (liste non exhaustive) :

- cartographier la desserte forestière,
- analyser les sources mobilisables de biomasse,
- animer la plateforme de stockage de bois,
- plantations expérimentales de forêt dans le Chablais.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de confier au SIAC l'animation de la filière forestière du Chablais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 et sur la base des missions de base qui lui ont été présentées,
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service jointe en annexe de la présente délibération,
- **précise** que des options optionnelles pourront être éventuellement confiées au SIAC sur la base d'une convention spécifique.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD